

**REGLEMENT JEU CONCOURS (SMART)**  
**Novembre et Décembre 2010**

**1.**

Un jeu-concours publicitaire dans le cadre prévu par la loi du 30 juillet 2002, sans obligation d'achat, est organisé par la société TANGO Services S.A..

**2.**

La participation au concours se fera par message SMS, les participations seront acceptées entre le 11 novembre 2010 00h00 et le 31 décembre 2010 24h00. Afin de participer au concours, la personne participante doit envoyer les termes et caractères suivants par SMS au numéro sous-mentionné : le mot exact SMART, (sans espace préliminaire). Ce SMS doit être envoyé au numéro 67646. Les SMS de participation seront facturés par l'opérateur de téléphonie mobile. L'opérateur de téléphonie mobile au Luxembourg Tango Mobile facturera 1 EUR par SMS.

**3.**

Le 1<sup>er</sup> participant du concours tiré au sort recevra de la part des organisateurs : Une Voiture Smart Pure Black & White  
Entre le 14 Janvier 2011 et le 21 janvier 2011, un tirage au sort par huissier déterminera le gagnant du lot mis en jeu et le gagnant sera prévenu par SMS ou appel vocal. Le prix proposé au gagnant ne peut pas être échangé ou monnayé.

**4.**

La participation au concours est ouverte à tous les clients pour des services de téléphonie mobile de Tango, Orange et Luxgsm, à condition que ces personnes soient capables d'envoyer un message SMS au moyen de leur téléphone portable et que l'opérateur de téléphonie mobile autorise son client à envoyer des messages SMS aux numéros activés aux fins de participation du présent concours. Ne sont pas autorisées à participer les personnes employées par les sociétés Tango Mobile S.A., Tango Services S.A. et Eboss S.A. et les membres de leur famille en ligne directe.

**5.**

Les participants sont en droit de se faire rembourser le surcoût du message SMS (1 EUR), s'agissant d'un jeu-concours publicitaire (loi du 30 juillet 2002), en faisant la demande par écrit au plus tard 70 jours après la participation (cachet de la poste faisant foi). La demande écrite se fait sur papier libre à l'adresse du jeu (cf. article 11), et doit être accompagnée de leurs noms, prénoms, adresse complète, le numéro de téléphone utilisé, la date de l'appel, le montant réclamé (1 EUR), une copie de leur facture de téléphone détaillée avec un marquage sans équivoque des communications à rembourser ainsi qu'un numéro de compte (numéro IBAN et titulaire) sur lequel le remboursement sera versé. Le nombre de participations étant limité à une seule par numéro de téléphone mobile, le remboursement sera limité au coût d'un seul message SMS envoyé aux fins de participation au concours (1 EUR) par numéro de téléphone mobile.  
Pour les abonnements mobiles « prépayés » et autres qui ne disposent pas de facture détaillée, les modalités de demande de remboursement sont les mêmes, sauf que la date et l'heure approximative de l'envoi du SMS doivent être jointes à la demande et le participant n'a pas l'obligation de joindre sa facture de téléphone. Pour des raisons de gestion administrative, les demandes de remboursement ne doivent concerner qu'un seul numéro de téléphone mobile par courrier.

**6.** Les personnes ayant souscrit à un abonnement Tango Smart, participent automatiquement et gratuitement au tirage au sort. Ceci est valable pour tout abonnement Smart souscrit entre le 11 Novembre 2010 et le 31 Décembre 2010.

**7.**

Excepté aux finalités des dispositions décrites dans l'article 5 du présent règlement, aucune réclamation écrite ou orale ne sera acceptée concernant le concours. Engage automatiquement à l'acceptation de ce règlement toute participation au concours. La participation n'autorise aucun recours en justice contre l'organisateur. L'organisateur se réserve le droit d'entamer une poursuite en justice contre quiconque qui aurait tenté de frauder ou de falsifier.

**8.**

Le gagnant autorise, par leur seule participation et sans avoir le droit à compensation, l'utilisation de leurs noms et photos pour la publicité et les communiqués de presse en relation avec ce concours, qui seront possiblement publiés par l'organisateur.

Les participants au présent jeu acceptent d'être régulièrement informés des jeux concours et autres démarches promotionnelles de Tango et marquent leur accord à être contactés à ces fins par SMS. Ils peuvent s'opposer, sans frais et sur simple appel ou lettre adressée, au service client référencé ci-dessous au point 12.

**9.**

Si par suite d'un cas de force majeure, des raisons techniques (par exemple, mais sans y être limité, un mauvais fonctionnement d'un ou de plusieurs réseaux de téléphonie mobile ou du téléphone mobile du participant) ou tout autre cause fortuite, indépendante de leur volonté, le jeu devrait être purement et simplement annulé, reporté ou arrêté, dans ce cas une annonce sera faite par voie d'affichage sur le site [www.tango.lu](http://www.tango.lu) et la société organisatrice ne pourra aucunement être tenue pour responsable et les participants ne pourront prétendre à aucune compensation.

**10.**

Ce règlement est déposé chez l'huissier de justice à Luxembourg Me KURDYBAN, et peut-être obtenu sur simple demande écrite auprès de l'organisateur du concours. Le présent règlement peut également être consulté sur le site [www.tango.lu](http://www.tango.lu).

**11.**

Sera considérée comme annexe au présent règlement toute modification au règlement publiée pendant le jeu sur le site [www. tango.lu](http://www.tango.lu).

**12.**

L'adresse des organisateurs est la suivante : Tango Services SA, B.P 32, L-8005 BERTRANGE